

Programme de Reconnaissance Communautaire (PRC)

Adresse courriel du responsable du programme:

general@firesmartcanada.ca ou nrpadmin@firesmartcanada.ca

Qu'est-ce que le Programme de Reconnaissance Communautaire (PRC) ?

Programme de Reconnaissance Communautaire (PRC) d'Intelli-feu Canada est un programme national conçu pour reconnaître officiellement les quartiers qui ont pris des mesures essentielles pour réduire leur vulnérabilité aux feux de forêt. Ce programme vise à rassembler les voisins afin qu'ils s'attaquent ensemble aux menaces pesant sur leurs propriétés respectives et sur les espaces communs au sein de leur communauté.

Pourquoi devenir un quartier reconnu par Intelli-feu ?

Devenir un quartier reconnu constitue une étape importante pour renforcer la résilience face aux feux de forêt. Considérez les avantages liés à cette reconnaissance :

- Cela renforce le sentiment d'appartenance à la communauté. Travailler ensemble pour renforcer la résilience face aux feux de forêt est un excellent moyen d'apprendre à connaître vos voisins.
- Une fois les mesures d'atténuation mises en oeuvre, cela réduit le risque que les habitations et les bâtiments s'enflamment à cause de braises emportées par le vent.
- Cela aide les pompiers à concentrer leurs efforts sur la lutte contre les feux de forêt.
- Cela permet de tisser des liens solides entre votre quartier et les pompiers locaux.
- Cela peut vous apporter une tranquillité d'esprit, sachant que votre propriété et votre quartier sont mieux préparés en cas d'incendie.

Quels changements sont apportés ?

1. Toutes les informations seront saisies directement sur le portail ; les fichiers PDF ne seront plus acceptés.
2. La demande de prime PRC se trouvera désormais sur le portail.
 - a. Les personnes devront toujours faire une demande pour bénéficier de cette aide, mais elles seront invitées à le faire dès qu'elles rempliront les conditions requises pendant la période de candidature
 - b. Ils devront également saisir leurs coordonnées bancaires via VoPay sur le portail

3. Nous exigeons désormais que le comité suive la formation « Intelli-feu 101 » ou le cours « Ambassadeur », et qu'un nombre minimum d'heures de bénévolat soit effectué par un certain nombre de personnes du quartier.
 - a. Ces exigences ont été ajoutées pour garantir que les champions ne soient pas les seuls à s'investir et à se former à la résilience face aux feux de forêt
4. Mise en place d'une structure de programme à plusieurs niveaux
 - a. **Niveau 1** : suit le programme actuel, avec des modifications concernant la procédure de candidature via le portail, un accent accru sur la sensibilisation des participants à la prévention des feux de forêt et aux risques associés, et une aide pour qu'ils se concentrent sur l'apprentissage de tout ce qu'ils doivent savoir dans le contexte de la vie en milieu périurbain

Les niveaux 2 et 3 seront lancés ultérieurement. Plus de détails seront fournis avant leur lancement:

- b. **Niveau 2** : Vise à créer une action accrue au sein du quartier, en mettant l'accent sur les zones immédiate et intermédiaire.
- c. **Niveau 3** : Met davantage l'accent sur la préparation communautaire.

Pourquoi ces changements sont-ils apportés ?

Nous avons pris en compte vos commentaires pour apporter des modifications au portail et au programme afin de mieux vous accompagner.

Le Programme de Reconnaissance Communautaire est en cours de refonte afin de répondre aux commentaires selon lesquels il était trop lourd sur le plan administratif et soulevait des inquiétudes quant à son efficacité. Un nouveau portail dédié au programme est en cours de développement, ce qui était attendu depuis longtemps, car le portail actuel constitue depuis des années un point faible pour les utilisateurs.

Ces changements comprennent la mise en place d'un programme à plusieurs niveaux et des modifications mineures des critères d'éligibilité.

Les modifications apportées au programme résultent des retours d'expérience transmis à Intelli-feu Canada par le biais de courriels, de sondages, de groupes de discussion, d'études et bien plus encore. Elles sont également le fruit des contributions de personnes qui travaillent avec le programme depuis des années.

Le rôle du « champion de quartier » :

Chaque quartier a d'abord besoin d'un « champion de quartier », c'est-à-dire une personne qui cherche à améliorer la résilience de son quartier face aux feux de forêt tout en tissant des liens. Le champion de quartier mobilise ses voisins et sert de point de contact entre le spécialiste du PRC et les résidents. Il est également chargé de soumettre la majeure partie des documents requis pour demander la reconnaissance, avec le soutien du spécialiste du PRC si nécessaire.

Une fois que vous disposez d'un champion de quartier et que vous remplissez les critères de reconnaissance, votre quartier peut demander le statut de quartier reconnu sur le portail Web du PRC d'Intelli-feu Canada.

Critères :

- Faire appel à un spécialiste du PRC pour réaliser une évaluation des risques d'incendie de forêt dans le quartier.
- Mettre en place un comité de quartier Intelli-feu chargé d'élaborer, de mettre en œuvre et de maintenir le plan de prévention de quartier Intelli-feu, ainsi que de suivre son avancement ou son état d'avancement.
- Élaborer un plan de prévention de quartier qui identifie les solutions convenues localement que le quartier peut mettre en œuvre et qui répond aux préoccupations soulevées dans l'évaluation des risques.
- Organiser chaque année des événements Intelli-feu consacrés à un projet Intelli-feu local, comprenant notamment une opération de nettoyage et une activité de sensibilisation obligatoires.
- Soumettre un rapport annuel à Intelli-feu Canada attestant du respect continu des exigences du programme.

Étapes menant à la reconnaissance :

Étape 1 : Créez un compte sur la plateforme du programme Intelli-feu Canada. Créez un profil de quartier dans le module PRC afin de sélectionner un spécialiste PRC dans votre région.

Étape 2 : Former un comité de quartier Intelli-feu. Le « champion de quartier » recrute d'autres personnes du quartier pour constituer un comité de quartier Intelli-feu. Ce comité peut être composé de résidents, de professionnels de la lutte contre les incendies ou de toute personne souhaitant améliorer la résilience face aux feux de forêt. Le comité est dirigé par le « champion de quartier ».

Étape 3 : Le spécialiste PRC réalise une évaluation des risques d'incendie de forêt dans le quartier. Le spécialiste PRC effectue une visite et remplit un formulaire d'évaluation des risques d'incendie de forêt dans le quartier, qui fournit une évaluation de l'état de préparation du quartier face aux incendies de forêt. L'évaluation doit être présentée au comité Intelli-feu local pour examen et validation.

Étape 4 : Élaboration d'un plan de prévention de quartier Intelli-feu. Le comité de quartier Intelli-feu, avec le soutien du spécialiste PRC, élabore un plan de prévention de quartier Intelli-feu afin de définir les mesures de prévention prévues pour le quartier. Le plan doit contenir au moins trois « mesures d'action » de prévention Intelli-feu qui répondent aux préoccupations soulevées dans l'évaluation des risques et doit être examiné et approuvé par le spécialiste du PRC.

Étape 5 : Mettre en œuvre des événements Intelli-feu. Le comité de quartier Intelli-feu organise des événements Intelli-feu (décrits dans le plan de quartier Intelli-feu). Les quartiers devront organiser une opération de nettoyage ainsi qu'une animation éducative. Les événements Intelli-feu sont obligatoires pour l'obtention de la reconnaissance et le renouvellement de celle-ci. Vous devrez indiquer le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat effectuées. Une fois ces étapes franchies, vous êtes prêt à déposer votre candidature !

Étape 6 : Déposer votre demande de reconnaissance. Remplissez les formulaires requis et soumettez votre demande via le module PRC de la plateforme du programme Intelli-feu Canada.

Étape 7 : Renouvelez votre statut de reconnaissance. Le moment venu, vous pourrez également demander le renouvellement de votre statut de reconnaissance sur le portail en ligne. Les renouvellements annuels suivent une procédure similaire à celle de la demande initiale.

Prime du PRC :

- Une somme de 1 000 \$ sera versée aux nouveaux candidats au Programme de Reconnaissance Communautaire qui répondent aux critères spécifiés ci-dessous.
 - » Les candidats doivent avoir créé un profil de quartier dans le module PRC de la plateforme du programme Intelli-feu Canada.
 - » Avoir téléchargé une évaluation des risques dûment remplie sur la plateforme du programme.
 - » Avoir rempli un plan d'atténuation dans la plateforme.
- Une aide de 750 \$ sera versée aux quartiers reconnus par Intelli-feu qui renouvellent leur statut. Les quartiers qui renouvellent leur statut devront répondre aux mêmes critères que ceux énoncés ci-dessus.